

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent(s) : Mme Elodie AMIOT (excusée), Mme Sandrine NIEL (excusée).

Mme Mickaëlle DRUMEL a été désignée secrétaire de séance.

17 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Décision modificative n° 1 (DM1) au budget annexe (Immeubles de rapport) de la commune

M. Stéphane PIVETEAU, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le SGC (Service de Gestion Comptable) de Nort-sur-Erdre a fait constater aux services administratifs de la mairie, qu'une inversion avait été faite entre les intérêts et le capital sur l'écriture du mandat n° 9 de l'année 2025, dans le cadre du paiement de l'échéance du 25 février 2025 pour le remboursement de l'emprunt d'« équilibre » (Prêt n° 10278 36811 00010036406 du Crédit Mutuel).

Par conséquent, afin de régulariser la situation comptable, il s'agit d'émettre les titres et mandats suivants :

- un mandat à l'imputation du compte 66111 de 2 743,06 €, en section de fonctionnement,
- un titre à l'imputation du compte 773 de 3 736,09 €, en section de fonctionnement,
- un titre à l'imputation du compte 1641 de 2 743,06 €, en section d'investissement,
- un mandat à l'imputation du compte 1641 de 3 736,09 €, en section d'investissement.

De ce fait, une décision budgétaire modificative est nécessaire pour inscrire ces dépenses et recettes supplémentaires en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe des immeubles de rapport 2026.

Il convient donc de procéder à l'attribution de crédits supplémentaires sur les lignes de comptes suivantes :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Nature	Dépenses	Recettes
77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		+ 2 743.06 €
Totaux			0.00 €	+ 2 743.06 €
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Nature	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts	+ 3 736.09 €	+ 3 736.09 €
Totaux			+ 3 736.09 €	+ 3 736.09 €



Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 au budget annexe des immeubles de rapport de la commune.

Publié le 03/07/2026

La secrétaire de séance,
Mickaëlle DRUMEL

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

